

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-171 du 16 Avril 1984

portant nomination du Greffier en
Chef et de Greffiers à la Cour Popu-
laire Centrale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a com-
plétée,
- VU La Loi Constitutionnelle N° 84-003 du 6 Mars 1984 portant
amendements à la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin,
- VU Le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU La Loi N° 65-3 du 20 Avril 1965 fixant l'organisation, la
composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de
la Magistrature,
- VU La Loi N° 81-004 du 23 Mars 1981 portant organisation ju-
diciaire,
- VU La Loi N° 83-005 du 17 Mai 1983 portant Statut de la Magis-
trature Béninoise,

.../...

VU La lettre N° 81-C/ANR/CP/P du 27 Mars 1984 portant avis du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire sur la nomination du Greffier en Chef et de Greffiers à la Cour Populaire Centrale,

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Avril 1984,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade Bernard Dossou DEGBOE est nommé Greffier en Chef au Greffe Central de la Cour Populaire Centrale.

Article 2.- Le Camarade Pierre AHEHEHINNOU est nommé Greffier à la Chambre Judiciaire de la Cour Populaire Centrale.

Article 3.- Le Camarade Justin Kocou TOUMATOU est nommé Greffier à la Chambre Administrative de la Cour Populaire Centrale.

Article 4.- Le Camarade Denis DEGBOGBAHOUN est nommé Greffier à la Chambre des Comptes de la Cour Populaire Centrale.

Article 5.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 Avril 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice Populaire

Le Ministre des Finances



François DOSSOU



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PREF 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MJP- MF
8 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 SED 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE ET SES
SECTIONS 4 DCCT-GDE CHANC. - ONEPI 3 BCP 1 DB-DCF-DSDV-DTCP-
DI 10 UNB-FASJEF 4 BN-DIN 4 INTERESSES 4 DPE AU MTAS 4 DAFA/
MJP 4 PREFETS 6 JORPB 1.-